Projet : Rénovation plateau R+2 du CFP de Salon de Provence
Numéro affaire 3iA : 3i.26.07.08 – message LE01 indice 1 du 20/11/2026

Nous vous proposons ci-dessous les réponses aux questions des candidats :

3. Porte P07 : le CCTP (§6.3.3) décrit un bloc-porte tiercé de 160 × 204 cm, CF 1 H, avec barre anti-panique. La DPGF (poste 6.3.3) indique 1,40 × 2,04 m, CF ½ H va-et-vient. Quelle version chiffrer ?
Réponse : la version 1.60 x 2.04 m, DPGF modifiée en conséquence. Nous avons ajouté également un bandeau ventouse sur cette porte, alimentation hors marché.

4. Porte P02 (local technique, CF ½ heure, §6.3.2) : la description ne mentionne pas de ferme-porte. Faut-il en prévoir un ?
Réponse : Oui, CCTP complété en conséquence

5. Décomposition base / PSE : dans la DPGF, l'offre de base comprend les travaux préparatoires et le cloisonnement, et la PSE 1 comprend les menuiseries, les sols, les plafonds et la peinture. Pouvez-vous confirmer ce découpage ?
Réponse : confirmé

6. Quantités : la DPGF compte 15 blocs-portes (postes 6.3.1 à 6.3.3) mais 14 portes à peindre (poste 6.6.2). Elle compte aussi 30 coffres de volets roulants (poste 6.5.2), alors que le lot 2 en raccorde 32. Pouvez-vous confirmer ces quantités ?
Réponse : 15 portes sont à peindre, 35 coffres sont à prévoir. DPGF modifiée en conséquence.

7. Ascenseur : le CCTP Lot 0 indique d'une part qu'il « sera utilisé sous certaines conditions » (§1.6.7) et d'autre part qu'il « ne sera pas utilisé » (§1.6.10). Pouvez-vous préciser si l'ascenseur peut servir à la manutention des matériaux, et à quelles conditions ?
Réponse : L'ascenseur ne sera pas utilisé, CCTP lot 0 modifié en conséquence

8. Base vie : le CCTP Lot 0 (§1.6.10) indique qu'aucune base vie n'est prévue, alors que le CCTP Lot 1 (§6.1.4) et la DPGF prévoient l'aménagement d'une base vie au R+2. Pouvez-vous confirmer qu'elle est bien à la charge du lot 1 ?
Réponse : Aucune base vie (aménagement bungalows,…) n'est prévue au présent marché. L'entreprise devra organiser ses équipes afin que chaque employé arrive sur le chantier en tenu de travail. Les repas seront pris à l'extérieur du site. L'entreprise du lot 1 doit aménager un espace au niveau du plateau R+2 (zone chantier). A équiper de table, chaises, frigo, micro-ondes, … pour besoin des équipes de toutes les entreprises. Il ne s'agit pas de réfectoire mais d'une zone pour la pause des équipes de toutes les entreprises.
CCTP lots 0 et 1 adaptés en conséquence

9. Finition des portes : le CCTP (§3.7.11) parle de portes « couleur dans la masse », alors que les fiches du §6.3 et la DPGF (poste 6.6.2) prévoient des portes à peindre. Pouvez-vous confirmer que les portes sont à peindre ?
Réponse : Les portes sont à peindre. L'indication « couleur dans la masse » fait partie des caractéristiques générales des portes du § prescriptions techniques

10. Consistance des travaux : le CCTP Lot 1 (§1.2) cite un « revêtement mural » et un « percement en toiture », qui ne sont ni décrits ni quantifiés dans la DPGF. Ces prestations sont-elles bien à exclure du lot 1 ?
Réponse : Ces travaux ont été supprimés effectivement, CCTP modifié en conséquence

11. Seuils : le CCTP lot 1 prévoit des seuils alu de 40 mm « entre sols de nature différente » et une barre de seuil bombée « à chaque changement de type de sol » (§6.4.2), ainsi que des baguettes de seuil « à tous les changements de nature de matériaux » (§5.2.3). Pouvez-vous confirmer que les seuils sont à prévoir uniquement à la jonction avec les sols existants, et non aux changements de coloris entre bureaux et circulation ? Le seuil alu de 40 mm et la barre bombée désignent-ils le même ouvrage ?

Réponse : Les seuils sont à prévoir uniquement à la jonction avec les sols existants. Le seuil alu de 40 mm et la barre bombée désignent le même ouvrage

12. Référence du sol souple : le CCTP (§6.4.2 et §5.3) cite le Taralay Initial de Gerflor avec une épaisseur de 3,35 mm et une isolation aux bruits de choc de 19 dB. Ces performances correspondent à une version acoustique de la gamme. Pouvez-vous confirmer la performance acoustique exigée et la référence attendue ?
Réponse : La référence citée dans le CCTP est à chiffrer

13. Nombre de revêtements : le §5.3 indique que « plusieurs types de sols seront demandés pour différencier les circulations des salles de classe », alors que le §6.4.2 prévoit un seul type de sol en 2 coloris. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'un seul produit en 2 coloris ?
Réponse : Il s'agit d'un seul produit en 2 coloris (lès soudés) comme indiqué dans le § 6.4.2.

14. Peinture : le CCTP lot 1 impose une peinture « de type alkyde » (§4.2.2), alors que le §6.6.1 prévoit une peinture acrylique en phase aqueuse pour les murs. Pouvez-vous confirmer que les murs sont en acrylique et que l'alkyde (glycéro) est réservée aux portes ?
Réponse : oui, confirmé

15. Joint de dilatation : un joint de construction traverse le plateau et passe dans l'ouverture de la porte P07. Un type de profilé couvre-joint est-il imposé, et comment le joint doit-il être traité au droit de cette porte ?
Réponse : La porte P07 est située à proximité de ce JD. Un type de profilé couvre-joint est à prévoir sur tous le linéaire du JD

16. Encoffrements : le §6.2.1 prévoit les encoffrements de 3 descentes EP et de 2 gaines de ventilation, sans dimensions. Pouvez-vous préciser leur emplacement, leurs dimensions et la performance coupe-feu exigée (EI 60 comme les cloisons ?) ?
Réponse : Les DEP et les gaines sont localisées sur le plan n°1 avec les dimensions. Encoffrement CF 1 heure comme pour les cloisons

17. Coffres de volets roulants : le CCTP lot 0 (§1.5.1.3) parle de « coffres de volets existants ». Les coffres existants sont-ils conservés et recouverts par les nouveaux coffres menuisés (§6.5.2), ou faut-il les déposer ? Des plans de détail ou des dimensions sont-ils disponibles ?
Réponse : Les coffres ont été déposés, voir photo ci-après. Section 300 x 300 mm, largeur 1400 mm environ



18. Ragréage par l'entreprise de l'aile Est : si le ragréage reste hors lot (§1.5.1.4 du lot 0), pouvez-vous préciser la date prévue de son exécution et confirmer qu'une réception contradictoire du support (planéité, humidité) sera organisée avant la pose du sol ?

Réponse : La date de la mise en œuvre du ragréage sera communiquée au candidat retenue en phase de préparation. La réception contradictoire est prévue au § 3.2.7.

19. WC de chantier : le CCTP lot 0 indique que « le sanitaire mis à disposition sera au 2e étage » (§1.6.10), alors que le §2.3.11.1 met à la charge du lot 1 l'installation, le raccordement et l'évacuation d'un WC de chantier. Le lot 1 doit-il prévoir un WC de chantier, ou le sanitaire existant du R+2 suffit-il ?
Réponse : Le lot 1 doit l'entretien et le nettoyage du bloc sanitaire du R+2 dédié aux entreprises. CCTP lot 1modifié en conséquence

20. Garantie : le CCTP lot 0 (§2.4.3) fixe une garantie de 2 ans, alors que le CCAP (art. 9.7) prévoit l'année de parfait achèvement. Quelle durée faut-il retenir ?
Réponse : il s'agit de la garantie de fonctionnement

21. Variantes : le CCTP lot 0 (§2.1.4) indique que les variantes sont autorisées, alors que le RC (art. 6) indique « sans objet ». Pouvez-vous confirmer que les variantes ne sont pas admises ?
Réponse : Les variantes ne sont pas autorisées.